

LE DISPOSITIF SUR LE CESU PETITE ENFANCE À EDF SA

Lors de la réunion sur le bilan du CESU, FO Energies et Mines a réitéré sa demande d'aller plus loin dans ce dispositif, et que le CESU soit accordé jusqu'aux 6 ans de l'enfant.

Certaines entreprises l'ont fait, comme la CNR.

La Direction nous a répondu que ce n'était pas prévu, mais que le sujet pourrait être abordé lors des discussions sur les Droits Familiaux qui viennent de s'ouvrir.

Le CESU Petite enfance en quelques mots

Poursuite du dispositif CESU Petite enfance pour la garde de la petite enfance 3 mois / 3 ans, ou 7 ans en cas d'enfant en situation de handicap. Le CESU est préfinancé et cofinancé à part égale par les Entreprises, les organismes sociaux et les salariés.

Une réunion a eu lieu en septembre avec le comité de coordination des CMCAS, qui a permis de pérenniser le financement tripartite. A la demande de FO Energies et Mines d'étendre le dispositif jusqu'aux 4 ans de l'enfant, la CGT a refusé sous prétexte que le coût est de 1,6 M d'euros supplémentaires, alors que le 1 % est de 484 M d'euros.



De plus en plus d'agents profitent du CESU Petite enfance (8000 bénéficiaires en 2011 au niveau Groupe EDF). C'est donc un dispositif utile, reconnu et nécessaire !

Le droit global est de 2000 € par enfant, ou bien, 2555 € en cas d'enfants multiples par an.

Les bénéficiaires

- Les salariés CDI et CDD, ouvrant droit au titre du 1% Activités Sociales.
- En activité de service, congés statutaires ou bénéficiaires des prestations art 22 du statut des IEG assurant la charge effective et permanente de l'enfant.
- Nouveauté : accessible aux salariés en CET.
- Il n y a pas de cumul des droits si couple IEG, ni avec l'indemnité de garde.
- Pas de cumul de financement des places en crèches EDF par le CESU.
- En cas de couple agents IEG divorcés, c'est l'enfant qui porte le droit ; il y a donc répartition de l'aide.

Quelques évolutions du dispositif à partir de 2013

- Le processus de règlement des factures a été rénové, pour permettre une mise à disposition des titres plus rapidement.
- L'outil de commande a aussi été revu et simplifié, et une application Smartphone spécifique EDF sera mise en place.
- L'inscription est complètement dématérialisée dorénavant, et peut donc être faite entièrement par internet.

La **Solidarité**
a de l'**Avenir**